

Certification NF UPEC.A+

Pour les revêtements de sol résilients ayant des propriétés acoustiques intrinsèques ($\Delta L_w \geq 15$ dB), l'amélioration de l'isolation au bruit de choc et la sonorité à la marche peuvent être certifiées. Dans ce cas la marque NF associée à la marque UPEC est complétée par la lettre A+ qui symbolise les performances acoustiques du produit.

1 La Marque NF UPEC.A+ offre à l'utilisateur l'assurance que :

- les produits sont conformes aux normes de spécification en vigueur et présentent des caractéristiques d'usage définies pour l'attribution du classement UPEC,
- les performances acoustiques précisées dans les certificats sont certifiées,
- le certificat relevant de la décision d'admission précise les caractéristiques certifiées ainsi que les classements attribués, la performance acoustique au bruit de choc ΔL_w exprimée en dB et la sonorité à la marche L_{new} de classe A (<65 dB selon NFS 31-074).

2 La Marque NF UPEC.A+ apporte au client :

- la garantie d'un produit de qualité suivie,
- une réponse à des classements d'usage,
- une confirmation des performances acoustiques certifiées,
- un engagement volontaire des fabricants par le respect des normes en vigueur et le respect d'exigences spécifiques définies,
- les prestations associées en matière d'informations et de services (documentation, support, appui technique).

3 La Marque NF UPEC.A+ et l'essai de type

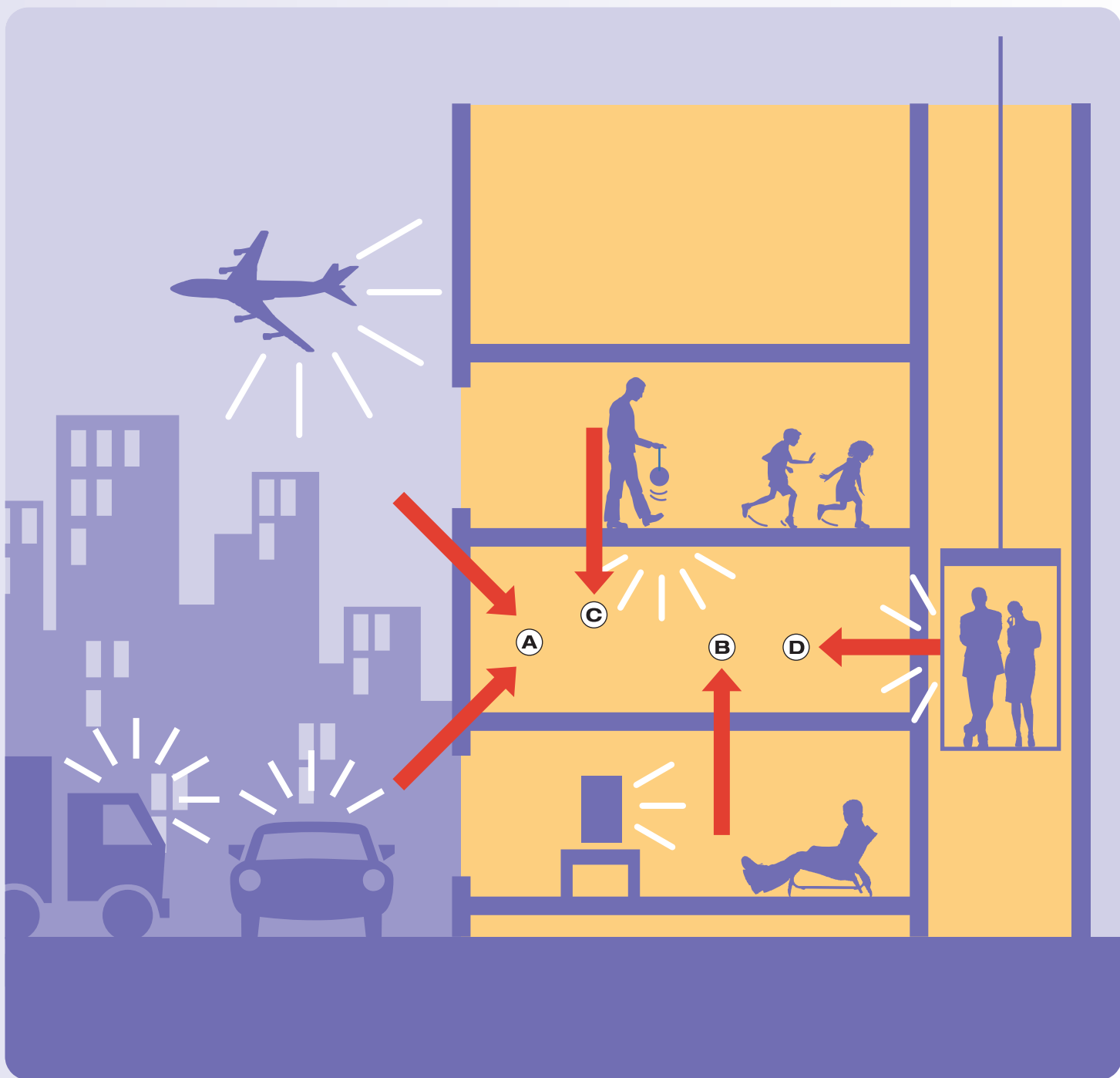
Quelle différence y a-t-il entre un essai acoustique réalisé dans le cadre de la certification NF UPEC.A+ et un essai de type à la demande ?

Dans le cadre de la certification NF UPEC.A+ :

- Le référentiel d'essai normalisé (selon NF EN ISO 140-1, NF EN ISO 140-2, NF EN ISO 140-8, NF EN ISO 717/2 et NF S31-074) est complété par les règles de certification NF 189. Celles-ci permettent de définir les conditions d'essais et de garantir la reproductibilité de ceux-ci, tout en assurant une mise en œuvre plus représentative de la réalité.
- L'échantillonnage est prélevé par le certificateur, permettant d'être plus représentatif de la production (six éprouvettes de trois lots de production différents).
- La performance acoustique au bruit de choc des produits certifiés NF UPEC.A+ est vérifiée par un essai initial d'admission, un suivi de production en usine (ΔL_w par fabrication et tous les 12 500 m²) et un essai de contrôle dans le laboratoire de la marque au moins une fois tous les cinq ans.
- Tous les rapports d'essais acoustiques font référence aux "règles de certification NF 189" et au numéro du certificat NF UPEC.A+ du produit.

Dans le cadre de l'essai de type :

- Le référentiel d'essai normalisé (selon NF EN ISO 140-1, NF EN ISO 140-2, NF EN ISO 140-8, NF EN ISO 717/2 et NF S31-074) laisse les conditions de mise en œuvre au choix du demandeur.
- Les produits soumis à l'essai sont fournis par le demandeur (3 éprouvettes d'un même lot).
- Cet essai de type est uniquement représentatif des 3 éprouvettes testées.



LES NUISANCES SONORES

A : aérien extérieur - B : aérien intérieur - C : choc - D : équipement